MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....

Couleurs d'écoles

Fête de l'école

Ils partent en 6è ☞

- Martin FUMOLEAU
- Pierre DEROUIN
- Guillaume VEILLON

Premier vide-greniers
de l'Association de Parents d'Elèves

VTT - La Louvijouanne

Fête communale

Changement de propriétaire
« Au Panier Gourmand »

Juin 2005 - No. 17

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2005

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Serge CRIBIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par Monsieur LE GALLIOT Jean-Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° - Lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	117.008,94 376.908,24	451.707,52	368 885,02	22 480,55 435 478,86	117 008,94 745 793,26	22 480,55 887.186,38
TOTAUX	493.916,98	451.707,52	368 885,02	457 959,41	862 802,00	909 666,93
Résultats de clôture Restes à réaliser	42.209,46 22.331,00	6.351,00	—	89 074,39 —	— 22 331,00	46 864,93 6 351,00
TOTAUX CUMULÉS	64 540,46	6 351,00	—	89 074,39	22 331,00	53 215,93
RÉSULTATS DÉFINITIFS	58 249,46	—	—	88.074,39	—	30 824,93
COMPTE ANNEXE POUR Lotissement Domaine de l'Étang n°6						
Résultats reportés Opérations de l'exercice	179.958,17	300.000,00	180 264,79	179.958,17	360.222,96	479.958,17
TOTAUX	179.958,17	300.000,00	180 264,79	179.958,17	360.222,96	479.958,17
Résultats de clôture Restes à réaliser	— —	120.041,83 —	306,62 —	— —	— —	119.735,21
TOTAUX CUMULÉS	—	120 041,83	306,62	—	—	119 735,21
RÉSULTATS DÉFINITIFS	—	120 041,83	306,62	—	—	119 735,21

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2004

Considérant que le compte administratif 2004 voté préalablement fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 89 074,39 €
- un déficit d'investissement de : 58 249,46 € avec les restes à réaliser

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 58 249,46 € à l'investissement compte 1068
- 30 824,93 € sont repris au budget primitif 2005 en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2004

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004.

DÉCLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2005

Après délibération, le conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2005 et décide de reconduire les taux 2004, à savoir :

- taxe d'habitation	15.80 %
- taxe foncière bâtie	22.50 %
- taxe foncière non bâtie	37.50 %

BUDGET PRIMITIF 2005 : vote

Il est voté à l'unanimité des membres présents :

Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	463 688 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	236 649 €

Budget annexe du Lotissement du Domaine de l'Etang

Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	490 265 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	480 265 €

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur GENDRON Y. présente les divers devis concernant la réfection complète de la salle de bain du logement de l'école et du remplacement de la VMC aux vestiaires de football.
Après délibération, le conseil municipal, accepte la proposition de la commission des bâtiments et décide d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes :

- V.M.C des vestiaires de football montant 2 857,57 € T.T.C. à l'entreprise CHERBONNEAU de BONCHAMP
- Logement école salle de bains :
  - sanitaire : 2 054,12 € T.T.C. à l'entreprise CHERBONNEAU de BONCHAMP
  - peinture : 1 754,26 € T.T.C. à l'entreprise HOUDAYER d'ARQUENAY

COMMISSION VOIRIE

Cimetière : concessions révision à compter du 1er avril 2005

Sur proposition de la commission voirie, le conseil municipal décide , à l'unanimité, de fixer les tarifs de concessions du cimetière communal :

- concession perpétuelle 670 €
- concession cinquantenaire 130 €
- concession trentenaire 80 €
- cav'urnes concession trente ans 400 €
- cav'urnes concession quinze ans 200 €

Le terrain réservé aux enfants est gratuit.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2005

P.L.U : APPROBATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants Vu la délibération du 27 avril 2002 prescrivant l'étude d'un plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation avec la population ;
Vu le débat du 25 mai 2004 en conseil municipal ;
Vu la délibération du 8 septembre 2004 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU;
Vu les avis des différentes personnes publiques associées ;
Vu l'arrêté municipal n ° 157 en date du 27 Décembre 2004 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les avis recueillis nécessitent certaines modifications du document, à savoir :

- en zone agricole, les bâtiments pouvant être changés de destination seront ciblés et numérotés sur les plans de zonage.

- les entités archéologiques ont évolué en surface.

- le site des Sarignés (entité archéologique notée au POS) n'est pas reporté au PLU.

- le fuseau LGV évoluera vers un tracé d'intention (tracé proposé en automne 2004).

- la zone industrielle sera modifiée et corrigée selon la demande de Laval Agglomération (légende, recul et espaces verts).

- le règlement sera réécrit à la marge

- les marges de recul seront dessinées sur les plans de zonage.

Considérant que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en annonces légales dans le journal Ouest France

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par M. le préfet de la Mayenne si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au document approuver ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui a été annexé est transmise à M. le préfet de la Mayenne.

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune de Louvigné, étant dotée d'un plan local d'urbanisme opposable, Monsieur le maire indique que le conseil municipal a la faculté de délibérer afin d'instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et à urbaniser définies aux plans de zonage.

Le droit de préemption urbain (DPU) est un outil permettant à la commune de réaliser des actions ou des opérations d'aménagement et de constituer des réserves foncières à cet effet. Avant toute vente d'un bien immobilier bâti et non bâti compris à l'intérieur du périmètre délimité, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est obligatoirement transmise à la commune et le conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois pour statuer sur la nécessité ou non de préempter.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré, considérant l'utilité que présente la mise en place de cet outil foncier pour mener à bien la politique municipale, le conseil municipal décide :- d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU approuvé le 27 avril 2005 conformément au plan annexé à la présente délibération

- de donner délégation au maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales afin de décider de l'opportunité ou non d'exercer le droit de préemption.
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois et mention sera insérée en annonces légale dans les journaux :

- Ouest-France
- le courrier de la Mayenne

La présente délibération et le plan délimitant le périmètre du DPU seront transmis à

- M. le préfet de la Mayenne
- M. le directeur départemental des services fiscaux
- M. le directeur départemental de l'Équipement

et notifiés aux organismes suivants :

- Conseil supérieur du notariat
  31, rue du général Foy

75008 Paris
- Chambre départementale des notaires
29, rue des déportés
53000 Laval
- Bâtonnier du barreau près le tribunal de grande instance
7, rue de la Trinité
53000 Laval
- Greffe du tribunal de grande instance
14, rue Jules Méline
53000 Laval

Un registre sur lequel seront inscrits les biens préemptés et leur utilisation sera ouvert à la mairie où chacun pourra, soit en prendre connaissance, soit en obtenir un extrait.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur COQUELIN Jean-Claude porte à la connaissance de ses collègues du projet de contrat de la SBPC Groupe RESTECO de Bédée (35137) proposant la fourniture des repas pour l'année scolaire 2005-2006 au prix de 2,48 € T.T.C.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la SBPC Groupe RESTECO de Bédée sur les bases suivantes : 2,48 € T.T.C .par repas enfant

AFFAIRES DIVERSES

Zonage d'assainissement

La mise à l'étude d'une extension (tranche 2) du domaine de l'étang incite le conseil municipal à reconsidérer le plan de zonage d'assainissement collectif. Cette extension du lotissement nécessitera un poste de refoulement pour les eaux usées. La canalisation principale longeant la route de l'étang, il paraît judicieux d'ouvrir la possibilité de raccordement aux propriétaires riverains qui, par délibération du 15 février 2003, avaient été exclus du périmètre d'assainissement collectif.
Après délibération, le conseil municipal décide de modifier le plan de zonage d'assainissement collectif, zone de la route de l'étang.

Convention de maîtrise d'œuvre avec la D.D.E

Il est proposé une convention avec la .D.D.E pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité rue du Prieuré et R.D. 131 pour un montant de 918 € H.T.
Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 918 € H.T.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2005

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Classe CM1- CM 2 : achat de matériel

Monsieur COQUELIN Jean-Claude donne le compte rendu de la réunion de la commission suite à la mise en concurrence de trois établissements pour l'achat de mobilier scolaire pour la classe de CM1 CM2

La Commission des affaires scolaires propose de retenir le devis de LAVAL BUREAUTIQUE, en raison de la proximité du fournisseur et de la qualité du matériel pour un montant de 4 500 € T.T.C.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition, les crédits ayant été votés au budget primitif 2005.

Garderie municipale : révision des tarifs à compter de la rentrée de septembre 2005

La Commission des affaires scolaires, après avoir étudiée, les résultats de l'année précédente, souhaite relever les tarifs de 2 % environ.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe les tarifs de la garderie municipale à dater du 1er septembre 2005 comme suit :

Matin ou soir : 1,61 € au lieu de 1,58 €

Matin et soir : 2,47 € au lieu de 2,42 €

Salle des Loisirs : révision des tarifs au 1er janvier 2006

Monsieur COQUELIN Jean-Claude rappelle à l'assemblée que les tarifs de location de la salle des loisirs sont inchangés depuis le 1er janvier 2004 et la commission propose d'augmenter de 2 % environ tous les tarifs de location et de créer un tarif spécifique pour les gens de la commune - soirée St Sylvestre.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessous :

TYPE LOCATION	TYPE LOCATAIRE	SANS CUISINE						AVEC CUISINE					
		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE	
		été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
LOCATION NORMALE	COMMUNE	51 €	55 €	100 €	107 €	117 €	127 €	119 €	123 €	168 €	177 €	188 €	198€
	HORS-COMMUNE	162 €	177 €	298 €	327 €	337 €	372 €	258 €	276 €	396 €	406 €	432 €	471 €
FORFAIT WEEK-END	COMMUNE											356 €	383 €
	HORS COMMUNE											543 €	629 €
St SYLVESTRE PRIVEE	COMMUNE Associations												495 € 396 €
	HORS COMMUNE												934 €

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Local commercial : devis d'aménagement du logement

Monsieur GENDRON Yves donne le compte rendu de la commission qui a examiné les divers devis relatifs à l'aménagement du logement du local commercial, qui comporte 7 lots, 30 entreprises ont été contactées par courrier, 9 entreprises ont répondu.

Considérant que la commission a retenu les offres les plus avantageuses économiquement.

Le Conseil Municipal délibère :

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis suivants :

Lot n°1 : Entreprise MENARD - Nuillé sur Vicoin	1 093,02 €
Lot n°2 : Optimum – Meslay du Maine	2 386,05 €
Lot n°3 : -d-	8 400,60 €
Lot n°4 : Entreprise CHERBONNEAU Bonchamp	2 652,14 €
Lot n°5 : -d-	4 526,27 €
Lot n°6 : -d-	3 636,45 €
Lot n°7 : Entreprise HOUDAYER M. Arquenay	10 852,12 €
Total	33 546,65 € ht

Caisse d'Epargne : ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de La caisse d'Epargne.

Fleurissement

Monsieur GENDRON Yves fait part à ses collègues que la commune a obtenu une deuxième pétale pour l'année 2004 et un chèque de 76€.

COMMISSION VOIRIE

Travaux rue du Maine

Monsieur CRIBIER Serge informe que Madame ROBENE a sollicité la pose d'un bateau sur le trottoir rue du Maine afin de stationner ses véhicules sur son terrain. La commune fournit les matériaux et Madame ROBENE prend en charge la pose. D'autre part il précise que le passage piétons pourra être mis en place un peu plus haut.

Travaux divers

Il informe que les travaux de peinture se feront semaine 21 - les travaux de fauche de berme fin de semaine 21 début 22 - l'achat de 25 barrières de protection a été effectué pour un montant de : 775 € H.T.

Convention ATESAT(assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)

Cette convention est renouvelée pour un montant de 282,90 € T.T.C pour l'année 2005.

AFFAIRES DIVERSES

P.LU.

Monsieur le Maire informe que la date théorique d'opposabilité du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) serait mi-juin. Ce dossier est en cours de vérification au contrôle de légalité de la préfecture.

S.C.O.T (Schéma de cohérence territoriale des pays de Laval et de Loiron)

Vu le document d'orientation

Vu les documents constitutifs du SCOT intitulés :

- Diagnostic et enjeux
- Principaux objectifs du programme d'aménagement et de développement durable

Le conseil municipal de LOUVIGNE prononce un avis favorable à ce projet SCOT en émettant toutefois des réserves sur le projet de contournement sud de LAVAL visant à rejoindre une zone échangeur avec l'A81 et la R.N. 157 entre LOUVIGNE et SOULGE SUR OUETTE : 1 abstention et 1 voix contre.

LAVAL AGGLO : Aménagement du site de la gare

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare de LAVAL ;

Le Conseil Municipal reconnaît que le programme des aménagements prévus présente un intérêt communautaire, voire départemental.

Le Conseil Municipal donne toutefois un avis défavorable au plan de financement prévu faisant état d'une participation financière de LAVAL-AGGLO de 3 434 375 € dans le cadre d'un fonds de concours versé en, 2 moitiés égales au titre des exercices budgétaires 2006 et 2007, cette participation n'ayant pas été évoquée lors du débat d'orientation budgétaire de LAVAL AGGLO.

Personnel communal : indemnité d'astreinte

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2005, l'indemnité d'astreinte à Madame GUITTER Marie-Thérèse, agent d'entretien à la salle des loisirs, correspondante à 5 nuits (samedi 12 heures au dimanche 8 heures) soit 24,39 € x5 = 123,45 € brut. Cette indemnité d'astreinte sera payée avec le salaire de juin 2005.

PARIS 2012

Considérant que la ville de PARIS est candidate à l'organisation des J.O. 2012.

Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de LOUVIGNE est attachée.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la ville de PARIS pour les J.O. 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le C.I.O.

INFORMATIONS FLASH .....

ELIMINATION DES DECHETS
BILAN 2004

EVOLUTION CHIFFREE DES ORDURES MENAGERES

	COUT / TONNE HT (hors taxes)	
	Au 01.10.2003	Au 01.01.2004
. COLLECTE	72,70 €	73,39 €
. TRAITEMENT	55,21 €	56,87 €

	2003	2004
. TONNAGE	150,750 T	135,410 T
. COUT COLLECTE TTC	11561,93 €	10483,65 €
. COUT TRAITEMENT TTC	8780,67 €	8124,31 €

	LOUVIGNÉ			LAVAL Agglomération		
	2003	2004	Evolution	2003	2004	Evolution
. KG / HABITANT / AN	221,366	198,840	- 10,17 %	301,000	300,218	- 0,26 %

Les calculs ci-dessus sont basés sur le recensement de 1999, soit 681 habitants à LOUVIGNÉ.

COLLECTE SELECTIVE

➢ LE VERRE

PRESTATION	COUT / TONNE HT (hors taxes)	
	Au 01.10.2003	Au 01.01.2004
. COLLECTE	27,86 €	27,84 €
. STOCKAGE	2,57 €	2,62 €

	2003	2004
. TONNAGE	24,395 T	25,715 T
. COUT COLLECTE TTC	717,03 €	755,28 €
. COUT TRI TTC	66,14 €	71,08 €

☞ Le verre collecté a permis la fabrication de 73206 nouvelles bouteilles de 75 cl.

➢ LE PAPIER CARTON

PRESTATION	COUT / TONNE HT (hors taxes)	
	Au 01.10.2003	Au 01.01.2004
. COLLECTE	54,68 €	55,64 €
. TRI	55,07 €	56,22 €

	2003	2004
. TONNAGE	16,160 T	21,540 T
. COUT COLLECTE TTC	932,23 €	1241,68 €
. COUT TRI TTC	933,88 €	1277,58 €

☞ Les tonnages de papier carton collectés ont permis la fabrication de :

. 50211 emballages carton pouvant contenir 6 bouteilles,
ou . 95400 boîtes à chaussures.

➢ **LES PLASTIQUES, METAUX, BRIQUES**

	COUT / TONNE HT (hors taxes)	
	Au 01.10.2003	Au 01.01.2004
. COLLECTE	283,73 €	283,52 €
. TRI	229,47 €	234,27 €

	2003	2004
. TONNAGE	5,058 T	5,780 T
. COUT COLLECTE TTC	1514,04 €	1728,88 €
. COUT TRI TTC	1224,50 €	1428,56 €

☞ Les tonnages de PET (exemple : bouteille plastique) collectés ont permis la fabrication de :

. 2184 couettes,
ou . 5460 pulls polaires.

☞ Les tonnages de PEHD (exemple : flacon plastique) collectés ont permis la fabrication de :

. 5 bancs publics,
ou . 53 bacs de collecte de 120 litres,
ou . 5,80 km de tuyaux.

☞ Les tonnages d'acier collectés ont permis la fabrication de :

. 1,1 voiture,
ou . 15 chariots de supermarchés,
ou . 983 boules de pétanque (700 g l'unité).

☞ Les tonnages de briques collectés ont permis la fabrication de :

. 482 rouleaux de papier peint,
ou . 2813 rouleaux de papier cadeau,
ou . 3375 rouleaux de papier toilette.

NECROLOGIE

Xaver **MERK**

Monsieur Xaver **MERK** était Maire honoraire de OBERSCHÖNNEGG, commune de l'agglomération de BABENHAUSEN, jumelée avec ARGENTRÉ et LOUVIGNÉ. Il nous a quittés le 30 mai dernier, à l'âge de 80 ans.

Avec Monsieur Théo LEHNER, Maire de BABENHAUSEN, Monsieur MERK a été l'un des pionniers de notre jumelage. Il a planté les premiers jalons du rapprochement avec ARGENTRÉ et LOUVIGNÉ. Très soucieux d'honorer de sa présence chacun de nos échanges bilatéraux, Monsieur MERK nous laisse le souvenir d'un homme chaleureux, aux convictions européennes affirmées.

Une délégation du Comité de Jumelage et de nos communes, ainsi que Monsieur et Madame LANDELLE, ont assisté aux obsèques et apporté à sa famille le témoignage de toute notre sympathie.

Monsieur Robert **CHRETIEN** est décédé le 12 juin dernier dans sa 93è année.

En juillet 1961, Monsieur Robert CHRETIEN devenait Maire de LOUVIGNÉ à la suite du décès accidentel de Monsieur Théophile LETERME, alors Maire en exercice. Il assumera cette fonctino jusqu'un mars 1965, date à laquelle Monsieur André CRIBIER lui succédait.

Nous exprimons toute notre gratitude pour le dévouement et la rigueur dont il a fait preuve pendant l'exercice de son mandat. Ses décorations en tant qu'Ancien Combattant ou pour ses responsabilités dans le domaine agricole attestent de son engagement dans différents secteurs de la vie sociale.

Nous adressons nos plus vives condoléances à sa famille.

Robert **CHRETIEN**

Quelques rappels ! ! ! ! ! ! ! ! !

BALAYAGE DES RUES

Le balayage des rues s'effectue, pour l'année 2005, tous les 1er mercredis de chaque mois.

ESPACE- TRI

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI : de 17 heures 30 à 18 heures 45
SAMEDI : de 16 heures à 17 heures 45
En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés à la déchetterie d'Argentré ou de Bonchamp

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier !
Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.
Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.
Merci pour votre compréhension

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI	: de 14 heures à 18 heures
MARDI	: de 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI	: de 14 heures à 18 heures
JEUDI	: de 14 heures à 18 heures
VENDREDI	: de 14 heures à 18 heures

AGENCE POSTALE

A compter du 1 juillet 2005, l'agence postale sera ouverte au public de 15 h à 18 h les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
Congés annuels du 05 septembre au 26 septembre et du 06 octobre au 12 octobre inclus.

CHEMIN PRIVE DES ROCHES

Suite aux démarches entreprises par les propriétaires des « Roches », « la Guichardière », « les petites Roches », « les grandes Roches », nous nous sommes engagés, avec l'accord du conseil municipal, à attirer de nouveau votre attention sur le fait que le chemin des Roches est un chemin privé, réservé au passage des propriétaires de ce secteur.

Dès que possible une nouvelle signalisation sera implantée et ne manquera pas de vous alerter sur ce caractère de propriété privée.

Dès lors que vous contreviendriez à ces prescriptions, vous vous exposeriez aux strictes règles du code de la route et aux pénalités qui en découlent (emprunt d'un sens interdit – risques de sortie sur R.N. 157 ...)

En conséquence, **nous vous demandons instamment des respecter ce droit à la propriété privée** et de ne pas emprunter cet itinéraire pour quelque raison que ce soit.

Il se peut que vous ne vous sentiez pas concernés pas cette information et dans ce cas nous nous en réjouissons.

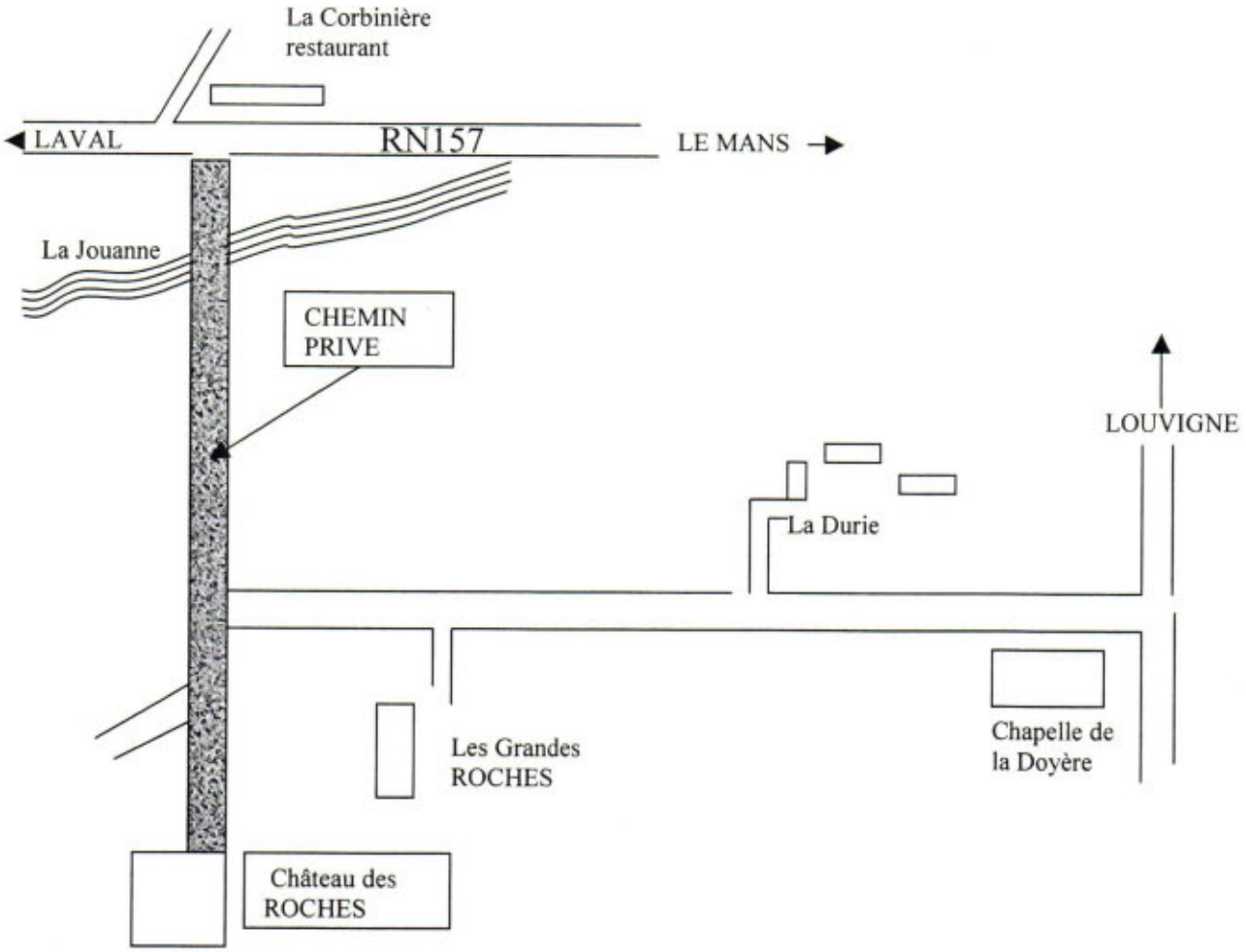

CALENDRIER DES FETES 2005

SEPTEMBRE

17 septembre : Soirée Choucroute.

OCTOBRE

15 octobre : Soirée VTT.
22 octobre : Classes « 5 »

NOVEMBRE

13 novembre : Bal Club de l'Amitié.
19 novembre : Soirée APE.

DECEMBRE

17 décembre : Animation de Noël

✂.....

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune.
Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : ..... Prénom : .....
Adresse : .....

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUVIGNE.